

ÉLABORER UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE LOCALE

FORMATION EN VISIOCONFÉRENCE



Dimanche 2 avril 2023

À 9h30

Plan de formation :

Élaborer une planification écologique locale, dégager des priorités pour l'eau, le climat, la biodiversité : méthode et objectifs.

Par **Michel Philippo**, directeur de l'association lesa.

Mettre en œuvre localement une méthodologie pensée à l'échelon national et international, sans attendre son application à l'échelon supérieur, et en préparant ce changement d'échelle.

1. Le projet écosocialiste

- 1.1** Productivisme et politiques de l'offre
- 1.2** Crises écologiques globales
- 1.3** Convergences écosocialistes et refondation théorique

2. La planification écologique, outil et méthode

- 2.1** Choix de méthodes
- 2.2** Les précédents en matière de planification en France
- 2.3** Planification et démocratie
- 2.4** Architecture institutionnelle et d'outils de mise en œuvre
- 2.5** Place des salarié-e-s dans le processus et prémisses de la planification écologique

3. La planification écologique dans les collectivités locales

- 3.1** Les enjeux de l'implication citoyenne
- 3.2** Investir les outils de planification existants
- 3.3** Quelques alternatives concrètes : virage énergie, alimentation et agriculture, ressources en eau, rénovation urbaine...
- 3.4** Obstacles et limites de l'échelle locale

Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités
**ÉLABORER UNE PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE LOCALE**

Formation en visioconférence

Dimanche 2 avril 2023

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

ÉLABORER UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE LOCALE

DIMANCHE 2 AVRIL 2023 • 9H30

FORMATION EN VISIOCONFÉRENCE

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **06 72 93 15 37**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élue territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Élaborer une planification écologique locale

Dimanche 2 avril 2023 • Formation en visioconférence

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | <input type="checkbox"/> | 1 000€ |

Signature de l'élue(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité